ULB

Faculté de Lettres, Traduction et Communication

BIP
Notes et procédures

à l'attention de l'ensemble du corps professoral

TABLE DES MATIÈRES

3 Liminaires

4 Les BIP en LTC

5 Initier un BIP

6 Points d'attention lors du montage d'un BIP

7 Candidatures et nominations

8 Mobilité enseignante - Contacts et liens

Rem. Les termes utilisés sont entendus dans leur sens épicène, en sorte qu'ils visent tous les genres.

Liminaires

Les BIP (Blended Intensive Programmes) sont une opportunité proposée par la Commission Européenne, largement utilisée par CIVIS pour l'organisation d'activités de mobilité, mais ouverte à toutes les universités détentrices de la Charte Erasmus+.

Il s'agit de modules thématiques organisés par minimum trois professeurs de trois universités différentes, constitués d'une période de mobilité physique allant de 5 à 30 jours et où se donnent des cours/ateliers en présentiel, ainsi que d'une période de travail virtuelle de durée et de contenu variables.

Pour les BIPS organisés au sein de CIVIS (par minimum trois partenaires de l'alliance), c'est le Steering Committee qui valide les projets et leur nombre d'ECTS, sous l'expertise des membres des hubs.

Pour les BIP hors-CIVIS, il appartient à la Faculté organisatrice du BIP de les valider et/ou de les reconnaitre.

À l'heure actuelle, la plupart des BIP impliquent une mobilité physique d'une seule semaine, pour entre 3 et 6 ECTS.

Site du SME - Les BIP

Les BIP en LTC

Les BIP sont gérés par le Bureau de la Mobilité Facultaire via l'adresse e-mail bip.ltc@ulb.be.
Toute information et/ou demande relative aux BIP doit être centralisée à cette adresse.

Les règles pour les séjours BIP en Faculté, reprises aux dispositions facultaires pour la mobilité, sont que :

- **Les séjours BIP ne sont pas autorisés aux étudiants de BA1.**
- **Ils ne sont pas autorisés si le séjour physique a lieu durant une période de session d'examens (janvier, mai/juin et août/septembre).**
- **Les inscriptions aux BIP se font sous forme d'UESUP et donc n'interviennent pas dans le PAE de l'étudiant.**

L'étudiant part sur base volontaire et ne peut dès lors faire valoir ce séjour comme excuse en cas d'absence à une quelconque activité obligatoire prévue dans son programme de cours.

En ce qui concerne le Learning Agreement, il a été convenu avec le SME que le BIP ne contenant qu'un seul cours celui-ci a par essence été approuvé lors de la validation de la candidature de l'étudiant et la signature peut dès lors être apposée par le Bureau de la Mobilité Facultaire.

Initier un BIP

Tout membre du corps enseignant peut mettre sur pied un BIP ou être contacté par un collègue étranger pour participer à la création d'un BIP.

CIVIS

Les professeurs peuvent répondre aux appels CIVIS en proposant ou rejoignant un projet, et doivent respecter les consignes et échéances de l'appel.

L'une des étapes de la procédure est la validation du projet par les autorités de la Faculté. La demande doit être envoyée au Bureau de la Mobilité Facultaire et sera ensuite soumise en Bureau Facultaire.

Une équipe CIVIS est présente à l'ULB pour accompagner et soutenir les enseignants dans le développement du BIP. Ce soutien couvre l'ensemble du processus, du dépôt de la candidature à la recherche de partenaires, en passant par l'organisation pratique du BIP à l'ULB ainsi que la gestion financière et administrative.

Contact: Marie UGEUX - **marie.ugeux@ulb.be**

Hors-CIVIS

Idéalement, la Faculté mettra en place un dispositif de validation des BIP dans le cas où des professeurs soumettent des projets, ou s'impliquent dans des projets initiés par d'autres universités, et s'assurera de la qualité du module avant de le proposer aux étudiants.

Il est recommandé que le Bureau de la Mobilité Facultaire soit impliqué dans ce processus pour le bon suivi des candidatures et nominations.

Points d’attention lors du montage d’un projet de BIP

Étant donné la quantité de travail que cela implique pour les professeurs et pour l’administration facultaire et centrale, il est important de vérifier plusieurs choses avant d’entamer les démarches car les projets peuvent ne pas aboutir s’il manque des participants ou du budget.

Vérifier la possibilité d’obtenir un financement pour votre BIP s’il s’agit d’un BIP se déroulant à l’ULB.
Cette vérification est automatique via CIVIS mais non garantie hors CIVIS. **Les enveloppes sont limitées par année académique**, le SME effectue une demande annuelle approximative mais n’est pas à l’abri d’une demande plus forte que la normale. Cela peut avoir une incidence notamment sur le moment où vous pourrez organiser le BIP.

Vérifier avec chaque homologue académique issu d’une université partenaire si leur service Erasmus / international est bien informé du projet et **s’ils auront de quoi financer les mobilités du staff et/ou des étudiants**.

Lorsqu'un BIP est organisé dans une université partenaire, veiller à vérifier les dates du séjour physique.
Si celui-ci a lieu pendant une session d'examen, la candidature de nos étudiants ne sera pas acceptée.

Lorsqu'un BIP est **organisé à l'ULB**, les professeurs sont chargés de transmettre les notes du BIP pour chacun des étudiants au Bureau de la Mobilité Facultaire qui éditera ensuite leur relevé de notes.

Candidature et nomination

CIVIS
Les étudiants envoient leur candidature directement au SME qui vérifie ensuite la validation de la demande auprès de la Faculté.
Les nominations sont effectuées par le SME.

Hors-CIVIS
Les étudiants envoient leur candidature au Bureau de la Mobilité Facultaire à cette adresse : bip.ltc@ulb.be
La candidature devra reprendre les nom, prénom, matricule et ANET de l'étudiant ainsi que l'intitulé du BIP.
Les nominations sont effectuées par le Bureau de la Mobilité Facultaire.

Mobilité enseignante

Lorsque vous participez à un BIP dans une université partenaire à l'étranger, vous pouvez faire une demande de financement à des fins d'enseignement dans le cadre Erasmus+ STA.

Mission d'enseignement - Portail du personnel de l'ULB

Le SME vous invite à consulter cette page, onglet 'Postuler', pour les échéances de dépôt de candidature. Le site est régulièrement mis à jour. Vous pouvez les contacter pour toute question en lien avec le financement de votre mobilité : **mobilite@ulb.be**

Contacts et liens

Gestion des BIP en LTC
Bureau de la Mobilité Facultaire : bip.ltc@ulb.be

Accompagnement et soutien à la création d'un BIP
Équipe CIVIS : marie.ugeux@ulb.be

Financement d'une mobilité enseignante
SME : mobilite@ulb.be
Mission d'enseignement - Portail du personnel de l'ULB

Informations générales sur les BIP
Site du SME - Les BIP

© N. BREMEELS